



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°78-2023-347

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Yvelines / Direction des sécurités

78-2023-11-07-00001 - Arrêté portant mise à jour de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1e et 2e catégorie (4 pages)

Page 3

Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye /

78-2023-11-06-00004 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle **??** chargée de la régularité des listes électorales de la commune de VERNOUILLET (2 pages)

Page 8

Préfecture des Yvelines

78-2023-11-07-00001

Arrêté portant mise à jour de la liste des
personnes habilitées à dispenser la formation et
à délivrer l'attestation d'aptitude aux
propriétaires ou détenteurs de chiens de 1e et 2e
catégorie



**Arrêté n° 78-2023-11-07-00001
portant mise à jour de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer
l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^e et 2^e catégorie**

**Le préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,**

Vu le décret n°2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et de la pêche maritime et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe A du présent arrêté sont habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^e et 2^e catégorie.

Article 2 : L'arrêté n° 78-2023-07-13-00004 du 13 juillet 2023 est abrogé.

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél. : 01.39.49.78.00 - Fax : 01.39.49.75.15

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : <http://www.yvelines.pref.gouv.fr>

1/2

Article 3 : La directrice de cabinet du préfet des Yvelines, le directeur départemental de la protection des populations des Yvelines, les maires du département des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Versailles, le 07/11/2023

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet chargé de mission auprès du
préfet des Yvelines, secrétaire général adjoint,

SIGNÉ

Ronan LE PAGE

En application de l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou de la décision implicite de rejet.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un et l'autre rejetés. Le silence de l'administration pendant un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

2/2

ANNEXE A

**Liste des formateurs habilités à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude
aux propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie
(par ordre d'inscription)**

NOM Prénom	Adresse professionnelle	Téléphone / Courriel	Date de fin de validité de l'habilitation
FABRE Patrice	2 square de Port Navalo 78310 Maurepas	patrice.fabre@astirion.net 06.88.38.94.90	11/11/2024
LENOIR Pascal	sente des Cures 78570 Andrézy	Croc Blanc croc-blanc92@wanadoo.fr Tél 06.07.31.12.83	24/02/2025
CREUX épouse VAILLER Laetitia	7 rue de la Porte Dorée 78320 Levis St Nom	Medal Of Honor Tél 06.89.60.00.54 rottweiler.medalofhonor@gmail.com	14/05/2024
CHALUMEAU Laurent	Rue des Aubins 78500 Sartrouville	Le Moulin de Santeuil Tél 07.61.43.94.02	24/02/2025
CANTAT Françoise	20 rue André Chaptal 78710 Rosny-sur-Seine	Allo My Dog 06.11.74.85.98 fcantat@orange.fr	17/12/2023
VEDEAU Elenildo	111 Impasse des Acacias 51230 Fere-Champenoise	E V Cynotechnie 06.38.28.72.03	14/05/2024
LE LIBOUX Eric	2 Place de l'Ermitage 78230 Le Pecq	Club Canin du Mesnil-St-Denis Leliboux-eric@bbox.fr 06.50.59.69.13	14/05/2024
COUCHEZ Bastien	50 rue Pierre Bérégovoy 92110 Clichy	Poupard Couchez Claire 06.27.95.56.60	14/05/2024
THEILLET Jean-Daniel	3 rue du Champ de Foire 91670 Angeville	Theillet Jean Daniel 06.81.16.42.96	14/05/2024
HERBULOT Chrystel	4 rue du Loir-Sazeray-Voves 28150 Les Villages Vovéens	Edu'Cat Pat 06.64.82.02.70	14/05/2024
BENHAMOU Alexandra	71 rue du Coquard 78670 Villennes-sur-Seine	Education canine 78 06.67.79.36.60 Alexbenhamou78@yahoo.com	05/12/2024
MOREAU épouse ROULEAU Rebecca	49 bis rue des Essarts 78490 Les Mesnuls	06.10.30.78.49 rebeccamoreau@hotmail.fr	09/12/2024
MULSON Ingrid	168 avenue du Général Leclerc 78220 Viroflay	K9 Voice 06.42.14.19.90	24/02/2025
MASSON Catherine	75 rue du Garde-Chasse 93260 Les Lilas	Animals'Avenue 06.11.89.23.28	13/05/2025
NATAF Sandrine	1 ter rue des Petits Clozeaux 77540 Coupalay	Chien, Chat, Mode d'Emploi 06.64.64.28.86	09/07/2025
ROCHETTE Stéphane	Non renseignée	Culture chien 07.89.77.39.12 stephane@culturechien.fr	01/10/2025
POMPIDOU Sandra	19 rue des Courses 93200 Saint-Denis	POMPIDOU SANDRA 06.12.05.23.03	09/12/2025
HAMADACHE Smail	6 rue du Vieux Château 95450 Gouzangrez	Toon Dogs 07.82.9241.63	09/12/2025

GUECHRA Dounia Virginie	10 rue des Pèlerins 78200 Mantes-la-Jolie	Psycho 4'pattes Info.psycho4pattes@gmail.com 06.62.86.04.91.	24/01/2026
SIREDEY Patrick	14 rue de Nogent 28210 Neron	P S Education canine	16/02/2026
CARVALHO Stéphane	19 allée Thibaut de Champagne 77174 Villeneuve le Comte	Stéphane CARVALHO	16/02/2026
MASSANOU Sofiane	26 rue de la Butte Brachet 93230 Romainville	Le Conseil Canin	16/02/2026
MONTARGES épouse PREMOLI Lauriane	7 rue Saint Pol Roux 78280 Guyancourt	Au doigt et à la voix	28/04/2026
BONNARANG Alexis Thierry Etienne	11 rue des Cent Arpents 78640 Saint-Germain de la Grange	Educhien 78	14/12/2026
JOUSSE Laurie Janine Jacqueline	1 bis avenue Paul Brard 78700 Conflans-Sainte- Honorine	LAURIE JOUSSE EDUCANIN	14/12/2026
CANALE PAROLA Elio	28 avenue Pasteur 78340 Les-Clayes-sous-Bois	LAETICANIS 06.95.04.96.33	02/06/2027
ANDRE Eric	10 rue de la République 13001 Marseille	CONCORDIA 06.71.48.40.01	14/06/2027
DENIAUD-MOSNY Vlanina	25 route du Mesle 78113 Adainville	CANIS DEI – LE CHIEN 06.72.07.20.31 contact@canis-dei.fr	07/07/2027
BONACHERA Maeva	11 rue des Sables 78220 Viroflay	MAEVA ET MOUSSAILLONS 06.37.00.50.56 maevaetmoussaillons@gmail.com	29/11/2027
VESPA Sandrine	8 chemin de l'Arche 78510 TRIEL-SUR-SEINE	HUMANIMAL EDUCATION 06.81.78.93.44 humanimaleducation@gmail.com	11/07/2028
KAYSER de CANDOLLE Caroline	1 Hameau de Courcailles	CHIENS DE VIE ! 06.81.66.8870 carogieness@wanadoo.fr	02/11/2028

Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye

78-2023-11-06-00004

Arrêté portant nomination des membres de la
commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de VERNOUILLET

ARRÊTÉ

**portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de la commune de VERNOUILLET**

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU la proposition du maire de la commune ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2023-09-11-00002 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant que la commune de Vernouillet est une commune de 1000 habitants et plus ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye ;

Arrête

Article 1^{er} : Composition

La commission prévue à l'article L.19 du code électoral est composée comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaires	Titulaires
Mme Janine JACQUET	Mme Marie-Hélène LOPEZ-JOLLIVET
M. Luc DE MONTGOLFIER	Mme Véronique MARTELOT
Mme Malika OUIDDIR	-
Suppléants	Suppléants
Mme Sandrine LOEMBE	M. Jean-Marc BOMPARD
M. Jordane MOUGENOT-PELLETIER	Mme Nathalie MOSTOWSKI

Article 2 : Durée du mandat

La commission est nommée pour trois ans.

Toutefois le mandat prend fin lors du renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3: Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 10/11/2023.

Article 4: Publicité

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il est également affiché sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

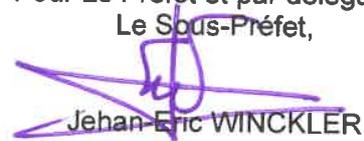
Le présent arrêté est également rendu public au moins une fois par an et, en tout état de cause avant chacune des réunions de la commission par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 5: La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture, le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye, le Maire de la commune de Vernouillet sont chargés chacun en qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

6 NOV. 2023

Pour Le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet,



Jehan-Eric WINCKLER